

GALLIENI ET LA LAICISATION DE L'ECOLE A MADAGASCAR, 1896-1904

par
Pietro LUPO

Les projets de restructuration de l'école, aussi bien au niveau des programmes que de l'organisation, ont été multiples depuis le temps de la première République, jusqu'à présent. Les historiens les ont suivis avec attention, en y apportant parfois leur contribution. S'il est évident, en effet, qu'il n'y a pas de connaissance historique utile sans référence au présent, il est vrai aussi que l'analyse de ce présent risque d'être faussée, si elle fait abstraction de la perspective historique. Car la recherche d'aujourd'hui hérite de difficultés léguées par le passé sur lequel on n'a pas fini de méditer (1).

Cohérente avec l'orientation que le régime colonial voulait donner aux rapports entre société et Etat, conçue dans le cadre pédagogique métropolitain et au milieu des tensions politico-religieuses propres à l'Occident, à la fin du XIXème siècle, l'école constituait, à Madagascar, un terrain de frottements entre le nouveau pouvoir qui remplaçait la monarchie et les églises chrétiennes. Ces dernières avaient assumé une importance considérable pendant la seconde moitié du XIXème siècle, au sein de la royauté d'Antananarivo ; importance que l'administration coloniale n'était plus prête à leur accorder.

SOURCES ET TRAVAUX

Les travaux existant en la matière, dans leur différence, voire dans leur inégalité même, se complètent et nous n'étions nullement tenté d'orienter nos

(1) On trouvera un exposé sur ce débat in Beaucourt (M.), L'inadéquation du système d'enseignement malgache, *Revue économique de Madagascar*, VII, 1972, pp. 141-158. Nous sommes aussi intervenu dans la discussion, cf. : *Lumières*, No 1914 du 11 février 1973 et *Eglise et décolonisation à Madagascar*, Fianarantsoa, 1975, pp. 240-244.

recherches autour d'un sujet sur lequel nous étions convaincu que « tout avait été dit ». Cependant, le dépouillement de plusieurs fonds d'archives nous a mis en contact avec de nombreux documents concernant l'école que les historiens de l'enseignement n'avaient pas suffisamment utilisés, ou qu'ils avaient, peut-être, ignorés. Chronologiquement ces documents se situent pendant la première phase de la présence française dans la Grande Ile marquée par l'œuvre politique et administrative du général Gallieni : 1896-1904. Ces archives, publiques et privées (2), contiennent la correspondance, pour une grande part encore inédite, de nombreux personnages engagés dans le débat scolaire à l'époque. Il s'agit d'une masse de lettres échangées entre le ministère des Colonies et Gallieni, entre celui-ci et les représentants des missions chrétiennes et de nombreux commentaires et rapports provenant de ces derniers. Ce n'est pas notre but d'en établir l'inventaire ici. Les références que nous en donnons signalent les pistes que nous avons suivies dans notre recherche et qui restent accessibles. Ces sources directes permettent d'assister de l'intérieur à l'évolution de la situation concernant l'école, de saisir les états d'esprit et les contradictions de la politique coloniale à l'époque.

Les titres d'articles publiés dans les journaux et revues du temps pourraient remplir, à leur tour, des volumes. Chaque tendance idéologique, possédant ses organes de presse, développait ses raisons « pour » ou « contre » la laïcisation et donnait ses propres interprétations sur l'œuvre de Gallieni. L'ensemble nous apparaît comme l'expression « à l'extérieur » des analyses contenues dans les correspondances archivistiques et nous permet de resituer la discussion dans le contexte politique global et dans les résonances auprès du grand public. Parmi les publications qui portaient l'information aux lecteurs et en suggéraient la réflexion, on pourrait citer les revues *Etudes* et *Le Correspondant* pour la thèse catholique, la *Revue Chrétienne* et le *Journal des Missions Evangéliques* pour la position protestante. Quant à la presse laïque, sa gamme de nuances s'étendait de l'étiquette violemment anticléricale à l'indifférentisme, en passant par des thèses plus modérées. Nous pensons, par exemple à la gazette hebdomadaire *Le Bloc*, de G. Clémenceau, à la *Nouvelle Revue*, au journal *Le Siècle*. Rien que ce dernier publiait, entre le 16 mai et le 14 août 1904, une vingtaine d'articles de Raoul Allier concernant l'enseignement à Madagascar.

(2) Principales abréviations utilisées dans cette étude : A.M.C. : Archives de la Mission Catholique (Andohalo, Antananarivo) ; A.M.E. : Archives des Missions Evangéliques (102 bd Arago, Paris) ; A.N.S.O-M : Archives Nationales, section Outre-Mer (rue Oudinot, Paris) ; A.R.D.M. : Archives de la République Démocratique de Madagascar (Tsaralalana, Antananarivo) ; A.R.S.I. : Archives romaines de la Compagnie de Jésus (Rome, Borgo Santo Spirito) ; A.T.S.I. : Archives toulousaines de la Compagnie de Jésus (Toulouse, rue des Fleurs) ; J.O.M.D. : Journal Officiel de Madagascar et Dépendances ; O.A. : Omalý sy Anio (Hier et Aujourd'hui), Revue de l'U.E.R. d'Histoire, Université de Madagascar, Antananarivo. Les références complètes des ouvrages cités sont données dans la bibliographie, à la fin de l'article. Les documents auxquels se rapporte cette étude seront publiés ultérieurement dans *Omalý sy Anio*.

Dans sa diversité, cette presse témoigne d'une polémique chaude, sur une question qui devait se répercuter sur toute la période coloniale et prolonger ses résonances jusqu'à notre temps (3). Citons par exemple J.-B. Gheusi (4), collaborateur et intime de Gallieni (5). Sa façon de présenter et d'analyser le problème de l'école à Madagascar relève d'un laïcisme dogmatique et intransigeant, qui n'a d'égal, en son contraire, que les approches du même thème de la part de certains auteurs catholiques et protestants préoccupés par les conséquences religieuses de la laïcisation. La perspective laïciste à outrance lui fait défigurer, en les minimisant ou en les caricaturant, certaines réalités propres de la Grande Ile, tels, par exemple, le sentiment religieux des populations malgaches et l'importance des écoles confessionnelles, les seules existantes au moment où la France prenait possession de sa nouvelle colonie, en 1895 (6).

ETUDES RECENTES

Après une trentaine d'années de présence française, plusieurs auteurs essaient de tirer des bilans sur l'histoire coloniale, du point de vue de la Métropole, évidemment. Les études sur l'école tiennent une place importante dans cette recherche. Chapus et Boudou représentent respectivement les courants protestant et catholique dans l'historiographie coloniale de Madagascar (7). L'un et l'autre (et plusieurs auteurs avec eux (8)), sévères face à la mentalité

(3) Adolphe Razafintsalama écrit : « ... la politique centralisatrice et autoritaire du gouvernement colonial devait permettre à ce laïcisme de marquer peu à peu son sceau sur la vie publique. Cela se ressent encore aujourd'hui même ... » Phénomènes d'incroyance à Madagascar, in *Aspect du Christianisme à Madagascar* (revue trimestrielle, Antananarivo), janvier-février 1979, pp. 14-22, (p. 20). De nombreux titres dans la presse actuelle : « Ny raharahan' ny sekoly tsy miankina » (la question des écoles privées), in *Lakroa Madagasikara*, 11 février 1979. Rasedinarivo, *Enseignement, le drame de la malgachisation*, *ibid.*, plusieurs numéros à partir du 20 juin 1982. Nicola Giambrone, *Ny nohendren' ny sekoly teto Madagasikara (1818-1972)*, (la finalité de l'école à Madagascar), Communication à l'Académie Malgache (Fianarantsoa) du 19 juin 1982. Le récent congrès de l'enseignement catholique (Antananarivo, 1983) n'a pas caché les tensions actuelles entre l'école publique et l'école privée confessionnelle.

(4) « La laïcisation à Madagascar » in *La Nouvelle Revue*, 1er juin 1904, pp. 295-335. Cet article, sur lequel nous reviendrons, a provoqué des réactions très vives dans les milieux ecclésiastiques de Madagascar. Cf. Document XIII.

(5) ... défini comme « grand cœur affectueux dont ses intimes seuls ont connu la sensibilité cachée », *Les carnets de Gallieni*, note 2, p. 111. Gheusi est l'auteur d'au moins cinq ouvrages sur Gallieni. Citons seulement : « Gallieni et Madagascar » (préface du maréchal Lyautey), Paris 1931.

(6) Raoul Allier définit l'article de Gheusi dans *La Nouvelle Revue*, « Etude tendancieuse », in *Le Siècle* du 15 juin 1904.

(7) G.-S. Chapus, *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Gallieni*. A. Boudou, *Les Jésuites à Madagascar* (surtout le tome 2).

(8) Par ex. Mondain, Suau, Piolet, dont les travaux sont très connus. Un auteur moins connu est, par contre, E. Brunel, *Essai historique sur l'enseigne-*

laïciste transplantée par la France dans ses colonies, refusent de mettre en question la situation de domination et restent partiellement prisonniers des conséquences psychologiques laissées par les luttes inter-confessionnelles et par les ambiguïtés socio-politiques dans lesquelles se développait la discussion sur l'école sous le gouvernement du général Gallieni.

Aujourd'hui encore, la recherche continue (9). Citons notamment les travaux récents de Charles Richard et Jacqueline Ravelomanana, particulièrement intéressants parce qu'ils utilisent souvent des sources de première main (10). La chronologie de leurs ouvrages est limitée à une période précise qui, dans son ensemble, possède une certaine unité interne : 1896, instauration d'un pouvoir militaire avec l'arrivée du général Gallieni venu pour « pacifier » et organiser Madagascar ; 1915, éclatement du premier complot nationaliste, œuvre d'un groupe d'intellectuels malgaches et effet, sans doute, des transformations et des prises de conscience opérées par la diffusion de l'enseignement (11).

J. Ravelomanana nous livre un travail de dépouillement des manuels et des programmes scolaires couvrant toute cette période (1896-1915). A travers cette analyse l'auteur dégage la politique scolaire et les projets du colonisateur concernant l'éducation de la jeunesse malgache et, par le fait même, touchant de près à l'avenir de la Grande Ile. Un chapitre important propose un panorama sur la « Francisation et laïcisation de l'enseignement » telles qu'elles apparaissent dans les textes législatifs. Un autre est consacré à l'étude des programmes imposés par la direction de l'enseignement aux enfants malgaches de l'école primaire. Législation et programmes traduisaient dans leur ensemble le « désir d'affirmation de puissance et de domination » (12). L'analyse de l'escalade vers la laïcisation se développe en différentes étapes : celle se rappor-

ment de la Société des Missions Evangéliques de Paris à Madagascar, 1896-1930. Thèse de théologie, Strasbourg, 1931, 135 p. dactylographiées, in A.M.E. (11/389-T7).

(9) Gontard, « La politique religieuse de Gallieni pendant les premières années de l'occupation française, 1896-1900 », in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, LVII, 1971, pp. 183-214. G. Ralambo, *L'enseignement du français à Madagascar de la colonisation à nos jours*, thèse de 3ème cycle en littérature, Bordeaux, 1974. (Travail littéraire dans une perspective historique).

(10) C. Richard, *Le gouvernement de Victor Augagneur à Madagascar (1905-1910)*, thèse de 3ème cycle, Paris, Sorbonne, 1969. Ravelomanana Jacqueline, *La politique scolaire coloniale vue à travers les programmes et les manuels scolaires de l'enseignement primaire à Madagascar (1896-1915)*, thèse de 3ème cycle d'histoire, Lyon II, 1978.

(11) Pour la période postérieure à 1915 on consultera les études de Faranirina V. Esoavelomandroso, « Langue, culture et colonisation à Madagascar : malgache et français dans l'enseignement officiel (1916-1940) », in *O.A. Nos 3-4*, 1976, pp. 105-167 et « Politique des races et enseignement colonial (jusqu'en 1940) ». *Ibid.* Nos 5-6, 1977, pp. 245-256. Sur le complot nationaliste V.V.S. : mise au point des dernières recherches par Faranirina V. Esoavelomandroso, « Différentes lectures de l'histoire, quelques réflexions sur la V.V.S. », in *Recherche Pédagogie et Culture* (« Regards sur l'histoire malgache »), juin 1981, pp. 100-111.

(12) J. Ravelomanana, *La politique scolaire...*, p. 51 (*op. cit.* dans la note 10).

tant à Gallieni (1896-1904) et à son successeur Augagneur (1905-1910), sont spécialement soulignées. J. Ravelomanana utilise ici, en l'enrichissant de sa propre recherche, le schéma proposé antérieurement par plusieurs auteurs et en particulier par Ch. Richard dans la thèse citée.

Etudiant à fond la personnalité et l'œuvre du socialiste Augagneur, Richard consacre trois longs chapitres aux rapports entre le gouverneur général et les missions chrétiennes (13). C'est dans le contexte de ces relations, obligeant l'auteur à de fréquents «retours en arrière», jusqu'à Gallieni (14), que sont présentées la situation de l'enseignement et son évolution entre 1896 et 1905. Les deux phases de cette évolution sont nettement distinguées : celle de Gallieni, pendant laquelle sont jetées les bases de la laïcisation, caractérisée par une «action prudente, mais allant en se durcissant» et celle d'Augagneur lui-même, «violemment militante» (15) et tirant les conclusions du mouvement déclenché par son prédécesseur.

Composée après la décolonisation politique, ces deux thèses présentent des optiques différentes par rapport aux travaux de Gheusi, Boudou, Chapus, etc. La conviction que Madagascar «était terre définitivement française» a disparu. Les nouveaux auteurs bénéficient d'un recul qui leur permet une lecture plus détachée des mêmes événements et de poser d'autres questions aux mêmes documents.

C'est la première phase de la laïcisation, sous Gallieni, qui est l'objet de notre analyse ici.

I

CONCEPTION DE LA LAICITE

En France et dans les colonies.

Certaines ambiguïtés dans les rapports entre Etat et Eglise en France, à la fin du XIX^{ème} siècle, méritent d'être soulignées. C'est l'époque où dans le territoire métropolitain les tensions accumulées pendant des décennies éclatent et se transforment en anticléricalisme (16). Jules Ferry, Waldeck-Rousseau, Emile Combes marquent une progression accélérée vers la rupture entre

(13) C. Richard, *Le gouvernement de Victor Augagneur...*, (op. cit. dans la note 10), «Augagneur et les Missions» (pp. 303-331), «Augagneur et l'enseignement» (pp. 332-343), «Augagneur contre les Missions» (pp. 344-379).

(14) *Ibid.*, «L'enseignement à Madagascar jusqu'en 1903», «La loi du 25 janvier 1904».

(15) *Ibid.*, p. 304.

(16) Nous renvoyons à l'ouvrage désormais classique de G. Weill, *Histoire de l'idée laïque en France au XIX^{ème} siècle*. Le thème n'a pas fini d'intéresser les chercheurs contemporains : nous soulignerons quelques titres : L. Legrand, *L'influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry. Les origines de la laïcité* (1961) ; L. Capéran (Chanoine...), *Histoire contemporaine de la laïcité française* (2 volumes, 1957 et 1959). Du même : *La laïcité en marche* (1961). Pour une analyse conceptuelle : J.-B. Trotabas, *La notion de laïcité*

pouvoir politique et pouvoir religieux. Ils ont leurs homologues dans les pays voisins : Bismarck en Allemagne, Cavour en Italie, où, avec des nuances qui les différencient localement, les états d'esprit et les problèmes de fond sont les mêmes (17). Le débat sur le droit de la jeunesse à l'enseignement et à l'éducation et sur celui des associations et congrégations religieuses enseignantes à exister, reflétait un conflit plus profond entre l'exigence d'absolue liberté intellectuelle et politique d'une part et, d'autre part, le besoin du pouvoir spirituel de guider les hommes vers leur finalité surnaturelle et d'organiser en fonction de celle-ci la cité terrestre : conflit entre raison et foi, entre libre pensée et dogmes religieux. Les rivalités politiques, les situations concrètes et les conséquences institutionnelles qui se déterminent en Occident à la fin du XIX^{ème} siècle expriment aussi la rupture interne d'une civilisation scientifique et chrétienne à la fois. L'œuvre de combat de Ferdinand Buisson, *La foi laïque, extraits de discours et d'écrits, 1878-1911*, en est l'un des innombrables documents : il s'agit de répudier la « tutelle despotique » de l'Eglise, de laisser « s'épanouir l'âme humaine avec la même liberté en religion qu'en morale ou en art (...) la religion qui n'a ni autels, ni dogmes, ni miracles, ni clergé et qui est simplement l'aspiration de l'homme vers toutes les formes de la perfection de l'esprit » (18). L'inspecteur général des colonies Picquié, qui projettera sur Madagascar une telle rupture, trouve une formule précise, dans son rapport adressé au ministre des Colonies, à la fin d'une mission dans la Grande Ile : « Il y a quelque simplicité à vouloir réunir deux choses aussi incompatibles que le sont l'un à l'autre, l'esprit de la Révolution et l'esprit des Eglises, et je crois qu'on ne saurait, sans duperie, laisser à une confession religieuse, quelle qu'elle soit, le soin de former des générations qu'on doit désirer empreintes des idées modernes et aptes au progrès » (19).

Picquié vise la politique de Gallieni. Sur le plan de l'expansion coloniale, en effet, se vérifie souvent une collaboration étonnante entre les représentants

dans le droit de l'Eglise et de l'Etat républicain (1960). Indispensable l'ouvrage de A. Mellor qui, à notre connaissance, est le dernier sur le sujet : *Histoire de l'anticléricalisme en France* (1978). Pour un tableau général (et très complet) sur l'histoire de l'enseignement en France : A. Prost, *L'enseignement en France 1800-1967* (1968).

(17) B. Croce, *Histoire de l'Europe au XIX^{ème} siècle* (1959) (*Storia dell'Europa nel secolo XIX^o*, 1^{ère} édition en italien, 1932) ; R.H. Tenbrock, *Histoire de l'Allemagne*, (1966).

(18) F. Buisson, *La foi laïque, extraits de discours et d'écrits, 1878-1911* (1912), p. 188, (cité par Prost, *L'enseignement...*, p. 396). Ce qui provoque la définition tranchante de Trotabas (cf. note 16) ; Le laïcisme « est la prétention de se passer radicalement de toute religion » (c'est nous qui soulignons).

Documents fondamentaux de l'idée laïque, sont aussi les discours de Combes : *Une campagne laïque* (préface d'Anatole France) (1904) et *Une deuxième campagne laïque* (1905). « Combes voyait dans sa lutte contre les congrégations, l'œuvre la plus considérable, la plus importante et en même temps la plus épineuse qui ait été tentée pour l'émancipation de l'esprit humain. » (Chambre des Députés, 24 mars 1903, cité par Gérard Baal, « Le petit père Combes » (1835-1921), *L'Histoire*, N^o 16, octobre 1979, pp. 20-28 (p. 23).

(19) Document IX.

du pouvoir politique et les représentants des Eglises, du moins jusqu'à une certaine époque et dans certains pays. Si en France l'Eglise catholique est perçue comme une réalité menaçant la liberté de l'esprit et de l'Etat, dans les pays d'Outre-mer elle est considérée comme un moyen d'étendre l'influence française. Voici quelques témoignages significatifs d'une telle incohérence : Lavisse, théoricien de la laïcité, affirme à Paris qu'être laïc c'est « refuser aux religions qui passent, le droit de gouverner l'humanité qui dure » (20). Au Dahomey, par contre, le gouverneur Cavalier de Cuverville écrit au supérieur de la mission catholique de Porto-Novo : « ... ai-je besoin de vous dire que tous mes efforts tendent à assurer la liberté de votre apostolat au Dahomey, le respect et la sécurité de vos missions qui, seules, peuvent arracher ce peuple à la barbarie et faire des cœurs français, en faisant des chrétiens ? » (21). Dans la polémique sur les associations et congrégations religieuses, dès ses premiers discours à la Chambre, Waldeck Rousseau développe l'idée (qu'il renforce en affirmant ne pas être « sienne ») que de telles associations contiennent « autant de morts civiles qu'il y a d'adhésions données » (22). C'est la légitimité d'exister des congrégations religieuses qui est mise ici en question. La structure interne et le style de vie de telles associations apparaissent conceptuellement absurdes et socialement nocives au futur Président du Conseil. Ce thème est parfois présenté avec une écœurante pauvreté d'arguments : Edouard Lockroy déclare à la Chambre des députés : « Je me demande si des hommes qui se sont volontairement séparés du monde, qui considèrent que le contact du monde souillerait leur âme immaculée (...) qui se sont mis volontairement en dehors de ce grand mouvement d'esprit qui caractérise notre pays en notre temps, qui se sont séparés de leur famille, qui considèrent l'état de mariage comme un état inférieur, pour qui la paternité serait un déshonneur et presque un crime : qui ont une patrie céleste qu'ils préfèrent à la patrie terrestre (...) je me demande si ceux-là sont bien faits pour élever des enfants qui doivent vivre dans le monde (...) pour devenir les citoyens d'une grande République » (23). La loi du premier juillet 1901 qui frappera certaines de ces congrégations enseignantes, sera l'aboutissement de cet état d'esprit.

Mais ceci n'empêche pas le ministre des Colonies, Lebon, de donner un témoignage favorable sur l'une de ces associations interdites en France. En 1896 il écrit à Gallieni, récemment arrivé à Madagascar : « ... les services rendus

(20) *Bulletin du Centre de Documentation du Grand Orient de France*, mai-juin 1962, N° 33, p. 27. Cité par A. Mellor, *Histoire de l'anticléricalisme...*, p. 288.

(21) *Les Missions catholiques*, N° 1104, 1er août 1890, p. 376. Le Supérieur répondait : « Soyez donc assuré que tout ce que je pourrai faire dans le but de vous aider à accomplir cette œuvre, je le ferai de grand cœur » (*Ibid.*).

(22) Discours du 6 mars 1883. In Waldeck-Rousseau, *Associations et congrégations*, p. 10.

(23) E. Lockroy, Chambre des députés, 17.12.80, *Journal Officiel*, p. 12481. Cité par Prost, *L'enseignement...*, p. 212.

par les missionnaires à notre cause à Madagascar (...) ne peuvent que leur mériter votre bienveillance» (24). En 1890, la commission chargée de présenter au Sénat le budget des Affaires Étrangères, par son rapporteur Boulanger, proposait de ne pas effectuer de diminution sur le service des écoles françaises de Syrie et du Liban, car leur développement «intéresse l'extension de notre influence nationale». En citant les Lazaristes, les Jésuites et les Frères des écoles chrétiennes, l'orateur fait observer que «dans ces pays lointains, les divisions des partis n'existent plus. On n'y rencontre que des Français dont la seule passion est l'amour de la France» (25). Gallieni entrera à fond dans cette logique. L'esprit laïque n'empêche pas l'utilisation, dans un but de domination, de ces mêmes groupes qu'on voudrait voir disparaître dans la métropole. S'adressant aux pères lazaristes du sud de Madagascar, le général dira avec aisance : «Je compte sur vous pour faire pénétrer dans le Sud l'esprit français» (26) et à l'évêque jésuite, Mgr Cazet, directeur de la mission dans l'Imérina et dans le Betsileo : «... l'œuvre de patriotisme que vous poursuivez depuis de longues années à Madagascar a déjà donné des résultats dont la Colonie a profité et vous est reconnaissante» (27).

Les illusions catholiques.

Ceci devait alimenter les illusions et la naïveté des catholiques dans la Grande Ile pendant quelque temps. Avec l'arrivée de la France une «nouvelle ère catholique» commence, pendant laquelle l'Ile africaine sera, enfin, débarrassée de la «protestante Angleterre». La correspondance des missionnaires déborde d'une telle illusion. Le père Delpuech, directeur d'une grande école d'Antananarivo, écrit, au lendemain de l'arrivée de Gallieni : «La politique du général Gallieni a une tout autre tournure que celle de son prédécesseur. Elle nous sera favorable et j'espère que la France y gagnera (...) je n'exagère pas en vous disant qu'une nouvelle ère commence pour Madagascar» (28). Les premières lignes de ce passage font allusion au premier Résident général, La Roche, («protestant», plus ou moins «anglophile»). Le départ de celui-ci est un bon débarras pour les dirigeants catholiques, l'arrivée de Gallieni providentielle. «... depuis le départ de ce protestant et de cet idéaliste si funeste,

(24) A.N.S.O-M *Madagascar : Affaires religieuses*, c.355, d.959 (No 10), lettre du 20 octobre 1896.

(25) *Les Missions catholiques*, N° 1096, 6 juin 1890, p. 279.

(26) Cité dans *Du Nord au Sud de Madagascar*, article non signé, in *Lumière* du 4 février 1944.

(27) Lettre à Mgr Cazet datée d'Antananarivo le 26 février 1897. In A.T.S.I. c.180, d.121. Document II.

(28) Lettre du 8 octobre 1896. In A.T.S.I., c.180, d.109.

nous sommes entrés en plein dans la voie d'une colonisation vraiment chrétienne» (29). Le général Gallieni, conclut pour tous l'évêque Cazet, «inspire à tous une grande confiance» (30).

Ce sentiment se reflète dans la presse, aussi bien en France qu'à Madagascar. On peut citer ici la revue *Ny Iraka* («Le Messager») éditée par la mission catholique d'Antananarivo qui écrira, le premier août 1897 : «Le catholicisme marche aujourd'hui à la suite de la France et c'est ainsi que la France a toujours mérité d'être appelée dans l'histoire l'*ouvrier de Dieu, gesta Dei per Francos*» (31). Ces derniers mots constitueront même la devise – en sous-titre – de la revue.

Le R.-P. Piolet, cet historien qui, du côté catholique, devait contribuer, par ses écrits, à la diffusion du cliché : «catholicisme égal colonialisme» (32), commente en 1898 dans les *Etudes*, revue culturelle des Jésuites de Paris : «La France est grande en dehors surtout par le catholicisme, dont elle est le propagateur et le défenseur officiel. Et rien n'a contribué à son expansion extérieure, comme l'œuvre accomplie par ses missionnaires et par ses religieuses. Il est donc du devoir le plus élémentaire d'un administrateur colonial de défendre, de protéger, d'aider ces religieuses et ces missionnaires» (33). Ceci justifiait aux yeux de Piolet la «célèbre boutade» de Gambetta : «l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation» (34). Cette leçon adressée aux politiciens coloniaux ne changera pourtant pas les positions laïcistes. A l'époque où paraissait cet article, Piolet avait déjà écrit plusieurs livres sur Madagascar et entretenait une correspondance amicale avec Gallieni, déjà gouverneur dans la nouvelle colonie. En réalité rien n'était plus loin de l'esprit de Gallieni que ce devoir élémentaire de «défendre et protéger les missionnaires», malgré les services qu'ils avaient rendus à la France «dans le monde et à Madagascar». Son attitude bienveillante vis-à-vis des églises au début de son

(29) Lettre du P. Bardon au Supérieur provincial de Toulouse datée du 15 décembre 1896. In A.T.S.I. FMa 430 («Fianarantsoa-Correspondance»).

(30) Lettre du 25 septembre 1896. In A.T.S.I. c.180, d.106.

(31) pp. 65-66.

(32) Pour répondre aux attaques protestantes, le P. Piolet se proposait d'écrire «une histoire bien faite de la Mission, dans laquelle, négligeant les détails trop uniquement locaux, on ferait ressortir les services rendus à la France par la Compagnie (de Jésus) (...) On répandrait ce travail à qui l'on assurerait une large publicité. Ce serait la meilleure apologie» (Lettre au Supérieur provincial, Paris 19 avril 1897. In A.T.S.I., c. 130, *Piolet 1897*. Cf. Documents III et IV et les notes 23 et 25 des documents.

(33) L'article est intitulé : *L'Emigration* ; l'auteur invite les Français à tenter l'aventure coloniale et l'Administration à créer dans les colonies des structures d'accueil favorisant le travail des colons expatriés. Il met en garde contre la diffusion «ad extra» de la mentalité laïciste. In *Etudes*, 5 mars 1898, pp. 649-670 (p. 662).

(34) *Ibid.* C'était un thème courant dans la presse catholique du temps. On pourrait citer de nombreux travaux surtout dans les revues à caractère missionnaire comme les *Annales de la Propagation de la Foi* et *Les Missions catholiques*.

mandat obéit à un projet politique nettement défini, et différent de celui qu'espéraient les catholiques. Il écrit à Alfred Grandidier : « Jésuites, frères et sœurs, se considéraient comme l'homme prédestiné, devant assurer dans l'île la ruine du protestantisme et la prééminence du catholicisme. Nous ne parlions pas le même langage. Je parlais de l'influence française, de l'organisation de la vie économique dans un sens français. On me répondait religion et catholicisme » (35).

II

LES ECOLES VUES PAR LE POUVOIR COLONIAL

Le pragmatisme de Gallieni.

Avec une certaine emphase, Gheusi décrit Gallieni en ces termes : « Conquérant colonial égal aux plus illustres de l'histoire romaine » (36). Il arrivait à Madagascar, pays de culture afro-asiatique, après une longue expérience coloniale au Soudan occidental et au Tonkin (37). Constructeur de la « France du dehors », il achèvera sa destinée historique comme sauveur de Paris pendant la première guerre mondiale. On se tromperait pourtant, si l'on se faisait de Gallieni l'image exclusive du militaire conquérant. Il était aussi un philosophe et un organisateur politique aussi bien qu'un « esprit pragmatique (qui ne repoussera) aucune éventualité de mise en valeur de Madagascar » (38). Stratège, il devait achever d'abord la conquête de l'île. En effet, à son arrivée le pays flambe dans une révolte nationaliste refusant, au nom de la civilisation des ancêtres, que des étrangers « piétinent le sol sacré de la patrie » (39). Le général crée des cercles militaires pour circonscrire et contrôler la rébellion, en essayant d'employer le moins de force possible et en cherchant des solutions politiques de l'affaire : l'élimination, par exemple, des prétendus chefs du soulèvement et la déposition de la reine. En 1906, son successeur Augagneur

(35) Lettre de Tananarive, le 1er juin 1904. Cf. *Lettres...* p. 149.

(36) « Préliminaires » à l'édition des *Carnets de Gallieni*, p. 13.

(37) Cf. Gallieni, *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888* (1891) et *Gallieni au Tonkin par lui-même, 1892-1896* (1941).

(38) J. Boutonne, « L'expérience de colonisation militaire à Madagascar au temps de Gallieni », in *O.A.*, N° 12/1980, pp. 7-73 (p. 8).

(39) Une vaste bibliographie existe sur ce mouvement appelé des *Menalamba*. La littérature coloniale, surtout de la première époque, le qualifie de « banditisme ». Un des derniers travaux, résultat de recherches menées surtout dans les archives anglaises, est celui de E. Stephen, *Collaboration and resistance in Madagascar, 1895-1899, with special reference to the Kingdom of Imerina* (thèse pour le doctorat de philosophie), Oxford 1980. (Présentation de cet ouvrage par Faranirina V. Esoavelomandroso, in *O.A.* N° 12/1980, pp. 139-153). Au cours de nos recherches personnelles nous avons constaté que le dépouillement de la correspondance missionnaire catholique et protestante existant dans les archives sur ces événements, n'a pas encore été fait.

trouvera encore des foyers non « pacifiés » et donnera un témoignage accablant sur la répression opérée (40).

Politicien, Gallieni obéit à un projet précis intégré dans la politique coloniale de la métropole : faire de Madagascar une terre française, assurant ainsi son influence stratégique dans l'océan Indien (enjeu principal de la rivalité franco-anglaise) (41), et des Malgaches un peuple dévoué et fidèle à la France. Ces motivations réelles de l'expansion occidentale dans le monde, se camouflaient souvent derrière un langage philanthropique, en appelant aux notions de « civilisation » (dans le sens actif) et de « libération » des peuples des régimes tyranniques traditionnels. Au Soudan la mission principale de Gallieni avait été d'éliminer l'entrepreneur Samori et de limiter la pénétration anglaise qui de la Sierra-Leone poussait vers les vallées du Niger, à l'intérieur du continent africain (42). En ce qui concerne l'Extrême-Orient, la libération des régimes oppressifs et l'arrêt de l'expansion chinoise avaient été les arguments majeurs développés par le parti colonial qui poussait à la conquête du Tonkin (43). A Madagascar, il s'agissait d'éliminer l'encombrante Angleterre qui, depuis le début du siècle, y avait contrecarré la France et restait encore enracinée dans l'île par son action socio-religieuse et culturelle ; en deuxième lieu il fallait abaisser l'aristocratie et l'ancien pouvoir merina. Appuyé par l'Angleterre, celui-ci s'était toujours élevé contre les *droits historiques* de la France. Le général avait été trop lié à la grande aventure coloniale française pour ne pas sentir le poids international de sa nouvelle entreprise. Ses nombreuses lettres et rapports, écrits dès son arrivée dans la Grande Ile, reflétaient son but. Les lignes suivantes résument l'ensemble de sa politique : « Mon programme : franciser Madagascar, saper l'influence anglaise et abaisser l'orgueil de la puissance hova » (44).

La réalisation « sur le terrain » d'un tel projet, ne devait pas être facile. Dans la même lettre Gallieni continue : « j'agirai avec tous les ménagements possibles et je resterai dans la légalité et le droit, mais je froisserai certainement des intérêts, des convictions, des situations acquises et, si je devais tenir compte des récriminations, des plaintes qui seront formulées, il me faudrait rester dans une inertie dangereuse » (45). Ces lignes laissent transparaître la conscience qu'il avait prise de la complexité de la situation malgache trouvée au début de son

(40) V. Augagneur, *Erreurs et brutalités coloniales* (1927).

(41) Déjà en 1883 un journal de l'île Maurice écrivait : « It seems more and more evident that Franco-Malagasy expedition, and the French plots led to it, are directed, not so much against the malagasy, as against British influence in Madagascar, and consequently against British influence in these seas generally » (Special supplement to *The Merchant and Planters Gazette*, Port-Louis, 6 octobre 1883, p. 322).

(42) Gallieni, *Deux campagnes au Soudan...* (1891).

(43) C.R. Ageron, *France coloniale ou Parti colonial ?* (1978).

(44) Cité par G. Grandidier, *Gallieni...* p. 151.

(45) *Ibid.*, p. 152.

mandat. Une telle complexité devait se manifester en particulier autour de l'organisation de l'enseignement.

La situation de l'école.

Considérée du point de vue laïciste de la métropole, la situation scolaire dans la Grande Ile était absurde. L'école se trouvait exclusivement dans les mains des confessions chrétiennes et avait fourni au régime monarchique les fonctionnaires, les interprètes et le personnel technique dont il avait besoin, à mesure que les structures de l'Etat se compliquaient. C'est pourquoi la presque totalité des cadres administratifs était christianisée. Se rattachant surtout au protestantisme, ce personnel avait été marqué par l'influence des pasteurs anglais et, dans son ensemble, restait encore anglophile. Ce qui inquiétait Gallieni.

Le *Code des 305 articles* (46), promulgué en 1881, avait affirmé le principe de l'école obligatoire et imposait des sanctions aux parents qui refusaient de faire instruire leurs enfants. Même si cette disposition ne pouvait être généralisée, car de nombreux endroits, dans les régions périphériques surtout, mais aussi en Imerina, restaient dépourvus d'établissements et d'instituteurs, elle avait fait augmenter le nombre d'élèves là où ces établissements existaient et avait renforcé, du moins numériquement, la position des Missions (47). Un mécanisme de contrôle d'Etat avait été mis en place par le même code : un contrôle très large, se limitant à l'envoi d'inspecteurs (*masoivoho*) et à l'obligation, pour les instituteurs, de posséder une autorisation d'enseigner portant le cachet officiel. Pour accorder ces « brevets », le ministre de l'Instruction Publique suivait les propositions provenant des organismes directifs des diverses églises. Les instituteurs présentés pour l'obtention du « brevet » étaient formés, d'autre part, dans des écoles normales appartenant aux mêmes missions. Les inspecteurs qui, en principe, devaient seulement représenter le gouvernement, étaient devenus des instruments de propagande confessionnelle souvent en rivalité entre eux. Ils seront supprimés par Gallieni (48).

(46) Traduit et annoté par M.G. Julien, Tananarive, Imprimerie Officielle, 1932.

(47) Le *Rapport d'ensemble...* de Gallieni (1899), donne les statistiques suivantes pour l'année 1896 : L.M.S. (London Missionary Society) : un millier d'écoles et 55 000 élèves ; la mission des Quakers, environ 250 écoles et 7 000 élèves ; la mission norvégienne, près de 500 écoles et 36 000 élèves ; la mission catholique, environ 400 écoles et 28 000 élèves. « La très grande majorité de ces écoles étaient situées dans l'Imerina ou dans le Betsileo. Dans le reste de l'Ile elles étaient infiniment plus clairsemées (...) bon nombre de ces bâtiments servent aussi de temples (...) dans la plupart le caractère religieux l'emporte sur le caractère scolaire » (p. 388). Cf. aussi Document VIII.

(48) Arrêté du 2 décembre 1897. Dans son *Rapport d'ensemble...* Gallieni ajoute : « ... ces agents, chargés de par la loi de 1881 de contrôler l'assiduité des élèves à l'école qu'ils surveillaient, n'étaient en réalité que des instruments de propagande confessionnelle » (390).

En avance sur la France dans l'affirmation de l'école obligatoire, le code malgache, en 1881, n'enlevait aux confessions chrétiennes ni le monopole de l'enseignement, ni l'initiative de fixer le contenu des programmes (49). Au moment donc où la France annexait l'Ile, les missions religieuses, non seulement jouissaient d'une pleine liberté pour concevoir et organiser les écoles selon leurs propres projets, mais elles n'avaient en face aucun établissement rival soutenu particulièrement par l'Etat ou sous la responsabilité directe de l'Etat. La monarchie n'avait pas les moyens financiers suffisants pour ouvrir des écoles d'Etat, ni une idéologie particulière pour élaborer une politique scolaire propre. La « séparation » entre Eglises et Etat n'était pas conçue en termes de conflits culturels et politiques comme en France (50). « D'une façon générale, écrit J. Ravelomanana, cet enseignement étranger et confessionnel convenait aux souverains merina dans la mesure où ils le considéraient comme un des moyens d'affermir leur pouvoir et de défendre le royaume contre les attaques éventuelles des Européens (...). La reine cherche la sagesse chez toutes les nations quelles qu'elles soient » (51).

La question religieuse.

Les rivalités existaient, par contre, au niveau des relations interconfessionnelles ; elles éclataient de plus en plus fréquemment depuis que les catholiques s'étaient lancés aussi dans la course au prosélytisme religieux (1861), une quarantaine d'années après les protestants. A mesure que les domaines christianisés des deux groupes s'élargissaient, les écoles se multipliaient et devenaient souvent le cadre d'affrontement, à cause aussi des milieux socialement différents qui étaient touchés. Ces groupes étaient, certes, conscients que les écoles

(49) L'article 282 du Code de 1881 donnait seulement quelques indications générales concernant le contenu de l'enseignement : « Le premier degré d'instruction que doivent acquérir les élèves est la lecture, l'écriture appliquée et le calcul jusqu'à la règle de trois. Ceux qui auront atteint ce degré d'instruction recevront du gouvernement un certificat attestant leurs connaissances et ils pourront quitter l'école ». En fait chaque mission fixait ses programmes et avait ses propres manuels. Pour les programmes suivis par les protestants, cf. *Ten Years' Review*, 1880-1890, pp. 39-51 : « The first curriculum proposed therefore included not only the elementary subjects of reading, writing, arithmetic, geography and grammar but also the english language, mathematics, the element of logic, psychology, morals, scripture and Church history » (p. 44). Cité par J. Ravelomanana, *La politique scolaire coloniale...* (*op. cit.* dans la note 10) (p. 35). Pour l'organisation et les programmes suivis par les catholiques cf. notre *Les laïcs, documents 1883-1886* et notre thèse : *L'Eglise confiée aux laïcs (1894-1895)*.

(50) Vidal, *La séparation...* Bien que n'examinant pas la réglementation scolaire (p. 4), l'ouvrage de Vidal est essentiel pour l'étude des relations entre Eglises et Etat à Madagascar pendant la période monarchique et coloniale.

(51) *La politique scolaire coloniale...* (p. 42). Sur le plan de l'enseignement l'attitude du gouvernement malgache s'inspirait de sa « politique de balance » adoptée dans ses relations diplomatiques : neutraliser les Anglais par les Français et vice versa. C'est pourquoi J. Ravelomanana peut écrire que l'école était considérée comme un moyen de « défendre le royaume contre les attaques éventuelles des européens ». (*op. cit.* dans la note 10).

constituaient un ressort de transformation interne des populations et de diffusion, au milieu d'elles, de la *civilisation occidentale et chrétienne*. C'était même sous cet aspect qu'ils présentaient leur œuvre dans la presse européenne, en vue d'obtenir les aides financières indispensables à leur fonctionnement et à leur développement (52). Cependant l'école était considérée aussi (peut-être « surtout ») comme l'instrument privilégié pour la diffusion du christianisme. Nous n'insisterons pas sur ce fait que nous avons analysé ailleurs (53). Soulignons seulement que catholiques et protestants étaient d'accord sur une telle finalité que le gouvernement malgache ne désapprouvait pas. Souvent c'était même à cause de cette identité de vues qu'éclataient, dans la réalisation concrète de l'enseignement, les discussions entre les uns et les autres. Gallieni le constatait déjà dans ses premières lettres écrites de Madagascar : « Cette question religieuse forme ici une très grosse difficulté et je serai bien de l'avis de Mr Rouanet que la meilleure solution serait l'expulsion de l'île de tous, missionnaires et pasteurs, si l'on n'était forcé de constater que le christianisme constitue en somme un progrès qui n'est du reste que superficiel pour les Malgaches et que les missionnaires catholiques et protestants ont créé ici des écoles dont nous devons profiter » (54). Et dans le rapport de 1899 : « ... mettant à profit le désir inné de s'instruire qui se rencontre à un si haut degré chez les Malgaches et surtout chez les Hovas, les diverses sociétés religieuses avaient fait de l'enseignement le principal terrain de leurs luttes confessionnelles et politiques » (55). En 1903, l'inspecteur Picquié reprendra le même thème : « A côté de toutes leurs églises et dans leurs églises même, elles (les missions) fondèrent des écoles avec l'intention bien arrêtée d'y moins enseigner la grammaire que la Bible ou l'Évangile, et de s'attacher presque exclusivement à la propagande religieuse » (56).

Devant une telle situation le ministre des Colonies et Gallieni, tout en proclamant leur neutralité sur le plan religieux, font appel à la collaboration des églises. Ils ne pouvaient faire autrement, car il était impossible de créer de toutes pièces une nouvelle école : « Je n'eus d'ailleurs la pensée de substituer entièrement notre enseignement officiel laïque à celui des congrégations, dira Gallieni en 1898. Indépendamment des considérations de politique extérieure ou nationale qui rendent un pareil changement difficile, l'importance, le nombre des établissements religieux étaient et sont tels que les ressources financières de la

(52) Thème fréquent par exemple dans les revues *Journal des Missions évangéliques de Paris*, *Les Missions catholiques*, etc. Cf. Lupo, « Catholicisme et civilisation malgache à la fin du XIX^{ème} siècle », in *O.A.* Nos 5-6/1977, pp. 313-334.

(53) Cf. notre thèse « L'église confiée aux laïcs... ».

(54) Lettre du 13 janvier 1897. A.N.S.O.M. Fonds Gallieni, c.5, d.30.

(55) *Rapport d'ensemble...* p. 386.

(56) Cf. Document IX.

colonie ne paraissent pas devoir lui permettre, même dans un avenir assez lointain, d'assumer une semblable dépense » (57). Le ministre des Colonies, Lebon, dans une lettre de décembre 1896, conseille même au gouverneur général d'accorder une attitude bienveillante « aux missionnaires de tous ordres qui apportent volontiers leur concours à notre œuvre civilisatrice » (58). De son côté Gallieni manifeste au père Piolet sa « ferme intention de les soutenir toutes (les missions), parce que je crois que leur travail est utile au milieu de ces populations encore peu civilisées de notre nouvelle possession » (59). Dans la correspondance entre le général et les directeurs des missions protestantes, affleure le même projet de collaboration. Les témoignages conservés dans différentes archives sont nombreux à ce propos. Déjà quelques semaines après l'arrivée de Gallieni à Madagascar, le pasteur Lauga (60) écrivait au général : « Les principes de large tolérance et d'entière impartialité religieuse que vous avez bien voulu affirmer devant moi et qui sont, comme vous l'avez proclamé, ceux de notre grande et généreuse France, me donnent l'assurance que vous ferez droit à cette demande... » (61). Gallieni accepte aussi de discuter les projets de collaboration que lui propose le pasteur Boegner (62). Ce dernier écrit au gouverneur le 16 novembre 1898 : « En se chargeant des écoles qu'elle subventionne et dirige actuellement, la Société des Missions a eu la conscience de rendre service, non seulement à la cause protestante, mais encore à la colonie » (63). Gallieni, tout en refusant certaines critiques présentées par le pasteur à l'administration (par exemple celle d'avoir violé la neutralité religieuse en subventionnant particulièrement certaines écoles catholiques), lui répond : « j'accepte parfaitement les principes de l'organisation que vous me proposez ».

Mais si catholiques et protestants étaient disposés à collaborer avec l'administration de la Colonie, il n'en était pas de même pour les deux confessions chrétiennes entre elles. La conquête française avait durci encore plus leurs rapports ; en outre, la renommée de « catholique » attribuée à la France avait favorisé le catholicisme. Un mouvement de conversion en masse vers la *religion des Français* s'était déterminé, des communautés protestantes, souvent

(57) *Rapport d'ensemble...*, p. 387.

(58) Lettre du 21 décembre 1896. Cf. Document I. Lebon insiste dans cette lettre sur la neutralité religieuse de l'administration. Plusieurs lettres du ministre traitent ce même sujet ; cf. aussi : Lebon, *La pacification de Madagascar...* (1928).

(59) Cf. Document III.

(60) Envoyé avec Kruger dans l'île pour étudier la situation religieuse et organiser la Mission protestante française, cf. *Rapport sur la liberté religieuse à Madagascar*.

(61) Lettre du 15 octobre 1896. A.N.S.O.M. Fonds Gallieni, c.5, d.34 « Correspondance des missionnaires ».

(62) Cf. Document VII.

(63) Cf. Document VI.

avec leur temples dont elles étaient propriétaires, passaient au catholicisme (64). Ce mouvement était sans doute ambigu et dépourvu, dans l'ensemble, de véritables motivations religieuses. A l'époque monarchique l'adhésion au protestantisme de beaucoup de Malgaches avait signifié seulement l'adhésion à la *religion de la reine*. Maintenant la présence de la France « catholique » entraîne la conviction qu'il est nécessaire de se faire catholique. Beaucoup de missionnaires catholiques sont assez naïfs pour prendre au sérieux un tel mouvement en leur faveur et pour croire à la « ruine » du protestantisme. « ... qu'allons-nous faire, écrit Mgr Cazet en octobre 1896, avec tant de villages protestants qui passent chez nous ? La digue est rompue chez les protestants, m'écrivait-on ces jours-ci ; ce n'est pas sur un point que ce mouvement se manifeste ; de tous côtés on le constate ; et dès que la pacification sera faite, vu les bonnes dispositions du Général, nous serons débordés » (65) ; et le père Bardou, de Fianarantsoa : « En juillet 1896 nous comptons 209 postes, 11 410 élèves. En mars 1897 nous comptons 434 postes, 62 917 élèves (...). Or espérons que nos progrès ne s'arrêteront pas là. L'œuvre des indépendants anglais touchant à sa ruine, va venir le tour des luthériens de Norvège » (66).

Gallieni motivé.

Si ces luttes confessionnelles avaient été moins aiguës, l'organisation scolaire mise en place par l'ancien régime, avec, éventuellement des modifications dans le sens de la francisation qui s'imposaient après la conquête (67), aurait pu

(64) *Le journal des Missions évangéliques de Paris* de ces années est plein de textes d'une extrême (souvent injuste) violence contre les missionnaires catholiques auxquels on attribue même des intentions criminelles. La presse catholique pour sa part n'est pas moins ironique et blessante. Nous n'avons pas à défendre l'une ou l'autre de ses positions. On pourrait remarquer seulement que, si nous avons pris toujours au sérieux les plaintes protestantes, les auteurs protestants n'ont jamais considéré les réponses données par les catholiques, se renfermant dans leur thèse. Même des publications récentes reprennent sur ce sujet tous les clichés du dossier Lauga-Kruger (cf. note 60) (cf. par exemple R. Blanc, *Les Eglises luthériennes de France et les Missions luthériennes à Madagascar*, in *Histoire des Missions protestantes...* Jean Bauberot se détache de ce schéma et aborde la question plus en profondeur, mais il n'a pas étudié les archives catholiques sur la question ; cf. *L'antiprotestantisme politique...*

(65) Lettre du 9 octobre 1896. A.S.T.I., c.180, d.107.

(66) Lettre du 2 mars 1897. A.S.T.I., FMa, 430 « Fianarantsoa Correspondance ».

(67) Gallieni au Secrétaire du district de la London Missionary Society du Betaïleo : « ... je tiens à affirmer bien haut les principes de tolérance religieuse qui guident ma conduite ici, je tiens non moins expressément à ce que l'enseignement et l'éducation des populations malgaches soient dirigés dans un sens résolument français, afin de faire pénétrer progressivement partout notre influence » (Lettre du 18 décembre 1896). Même les missions anglaises entrèrent d'ailleurs dans ces vues de la nouvelle administration et le général devait encore rappeler en 1904 leurs protestations de loyalisme. (Lettre à A. Grandidier, Tananarive, le 1er juin 1904, in *Lettres...* (1928) p. 155). Gallieni restera pourtant méfiant vis-à-vis d'elles.

durer quelques années de plus. Occupé par la « pacification » et par l'organisation administrative de la nouvelle colonie, Gallieni aurait préféré ne pas aborder tout de suite le problème de l'école. On pourra lire, à ce propos, le rapport du colonel Lyautey (68). Le préjugé catholique du futur organisateur du Maroc ne l'empêche pas de saisir la question de l'école à Madagascar dans son contexte global et sous sa véritable lumière, du moins au moment où le rapport est rédigé. Ces pages de Lyautey méritent d'être lues en entier. Soulignons ce passage : « En tout autre pays, c'eût été une bonne fortune de trouver des missionnaires français déjà établis et ayant organisé, avant notre arrivée, un enseignement français comme celui qui était déjà donné par les PP. Jésuites et les frères de la doctrine chrétienne ; c'est parmi leurs élèves que nous avons trouvé nos premiers fonctionnaires, nos premiers interprètes et ce sont encore eux qui, malgré bien des déceptions, nous sont les plus dévoués. Nous n'aurions eu qu'à pousser au développement de cet enseignement en le contrôlant, en le forçant à ne pas exagérer le temps accordé à l'enseignement religieux au détriment de l'enseignement pratique, en lui adjoignant au besoin, des auxiliaires pris au début parmi les militaires. Nous aurions aussi laissé l'enseignement aux mains de maîtres offrant toutes les garanties, connaissant à fond la race, préparés, ayant fait leur preuve de patriotisme pendant la longue période où ils auraient été, à Madagascar, les seuls représentants de l'influence française en face de l'étranger. Enfin nous aurions conservé à l'enseignement une direction morale qui lui a gravement manqué depuis et dont l'absence n'est pas étrangère à beaucoup de difficultés que nous rencontrons. Malheureusement nous nous sommes trouvés en face du vaste enseignement protestant organisé par les Anglais ».

Cette situation interne de Madagascar était connue en France. Le Parlement en avait débattu déjà quelques semaines après l'occupation d'Antananarivo. Les thèses les plus disparates s'y étaient affrontées, depuis celle proclamée par les cléricaux, des services rendus par le catholicisme à la France, jusqu'à celle, nettement laïciste, visant à éliminer toute présence religieuse parce que pouvant entraver l'action civilisatrice de la France (69). Le ministre des Colonies, Lebon, s'en fera l'écho dans sa lettre du 21 décembre à Gallieni, dans laquelle il souligne que le problème « avait pénétré même dans le Parlement ». « Je ne crois pas nécessaire de vous rappeler les incidents qui s'y sont produits, (...) les débats parlementaires vous ont déjà révélé (...) les véritables sentiments des représentants de la nation » (70). Cette lettre de Lebon au général Gallieni est un document de grande importance pour saisir l'état d'esprit du Ministère des Colonies. Avec l'original envoyé à Antananarivo nous

(68) Cf. Document V.

(69) J.O. du 8 décembre 1896. Discussion d'une interpellation sur l'administration de Madagascar, pp. 2034-2044.

(70) Lettre du ministre des Colonies Lebon à Gallieni, 21 décembre 1896. Cf. Document I.

avons pu lire le brouillon corrigé de la main de Lebon lui-même. Le plus frappant est l'omission, dans la copie expédiée au général, de certains passages qui, de toute évidence reflétaient des positions favorables aux missions, exprimées pendant le débat en question. Ces passages auraient pu compromettre la politique de laïcisation vers laquelle le pouvoir était orienté ; ainsi, par exemple, les lignes suivantes étaient jugées de trop et effacées par le ministre : « Je vous engage donc à persévérer dans la règle de conduite que vous avez jusqu'ici observée à leur égard (des missions) et je ne vois aucun inconvénient à ce que vous accordiez des témoignages particuliers de votre sollicitude à ceux qui mettent leur activité et leur bonne volonté au service de la France et appliquent leurs efforts à persuader aux populations qu'elles évangélisent combien nous sont à cœur la prospérité du pays et le bien-être de tous ses habitants sans distinction d'origine ».

S'ajoutant donc à la politique intérieure de la métropole, la situation malgache déterminait Gallieni à prendre des mesures en vue de la création d'une école officielle sous la responsabilité directe de l'Etat.

III

ÉCOLES OFFICIELLES ET ÉCOLES CONFESIONNELLES

« Des mesures plutôt fâcheuses qu'utiles »

Le 4 septembre 1898, Gallieni écrit à Piolet : « Il ne me sera pas possible d'admettre que la tâche que j'ai à accomplir ici, soit entravée par l'agitation qu'entraînent trop souvent encore les dissensions religieuses. Je suis forcé alors de prendre certaines mesures qui, je vous l'assure, me paraissent plutôt fâcheuses qu'utiles pour l'avenir de la colonie » (71). Voici une phrase qui pose bien des problèmes, glissée dans une lettre « privée ». Cette lettre manifeste-t-elle un Gallieni « intime » exprimant ce qu'il pense personnellement des « mesures qu'il va prendre » sur le plan officiel ? Nos recherches sur la biographie de Gallieni sont insuffisantes pour pouvoir nous prononcer sur une telle question. Nous constatons simplement la possibilité d'un décalage, du moins momentané (ce qui n'est pas rare en histoire), entre pensée intime de certains personnages et leur politique officielle (72). Quelles sont ces « mesures plutôt fâcheuses qu'utiles » qui seront prises malgré tout ? Pour qui seront-elles « fâcheuses » ? Pourquoi ne seraient-elles pas utiles « pour l'avenir de la colonie » ? Dans sa réponse du 8 novembre, Piolet interprète ainsi ce passage :

(71) Cf. Document III.

(72) Quelques faits de la vie de Gallieni pourraient justifier la même interrogation. A son retour en France, par exemple, il assiste au mariage de sa fille qu'il conduit à l'autel. Une revue de l'époque commente : « Ce grand neutre ne saurait se passer, pour ses enfants, des bienfaits de l'éducation et des habitudes chrétiennes ». (J. Tourmentin, *Le général Gallieni est-il franco-maçon ?* in « La Franc-Maçonnerie démasquée, organe de la société antimaçonnique de France », N° 17 du 10 septembre 1905, p. 261).

« Vous voulez parler vraisemblablement, mon Général, de la laïcisation des écoles. Vous avez raison de l'appeler une « mesure plutôt fâcheuse qu'utile pour l'avenir de la colonie » et je suis heureux de vous l'entendre dire. La laïcisation de l'école, ou plutôt la proscription de tout enseignement religieux de l'école, est une œuvre néfaste dont peut-être mourra la France qui, en tout cas, a singulièrement favorisé le développement du socialisme et l'abaissement du niveau moral, une œuvre que tous les hommes sérieux regrettent aujourd'hui, sans avoir le courage de revenir en arrière. Ne l'appliquez pas à Madagascar où elle serait, sur ces natures encore primitives et déjà toutes corrompues, plus pernicieuse qu'en France, ou ne l'appliquez que le moins possible. Certes, la tentation était grande : puisque les écoles catholiques et les écoles protestantes sont partout en lutte, a-t-on dû vous dire bien souvent, remplaçons-les par des écoles qui seront simplement françaises » (73).

C'était bien là la motivation immédiate qui poussait le général à créer des écoles officielles, d'où « tout enseignement religieux » serait exclu, et d'où disparaîtrait tout signe religieux. Voici alors, dans ses termes les plus simples, l'opposition entre les Eglises et le pouvoir colonial à cette époque : si pour les confessions chrétiennes l'école était un moyen de recrutement des néophytes (74), pour Gallieni, soustraire l'école à l'emprise confessionnelle sera la condition pour éliminer les divisions entre Malgaches. Une telle motivation aurait pu justifier, à elle seule, la politique scolaire du général, quoi qu'il en fût de sa position religieuse personnelle englobant « Luther et Ignace de Loyola » dans le même indifférentisme (75) et sans considération des idéologies qui s'affrontaient dans la métropole, et des orientations du pouvoir politique

En fait, le laïcisme de la majorité des parlementaires et la lutte du gouvernement de Paris contre les congrégations enseignantes vont accélérer le processus de laïcisation même à Madagascar et lui donneront un caractère anti-confessionnel (voire anticlérical) inexistant au début. Cette période où Gallieni organise l'enseignement dans la nouvelle colonie est marquée en France par l'action de Waldeck-Rousseau, président du Conseil de 1899 à 1902 et d'Emile Combes

(73) Cf. Document IV.

(74) Le 30 janvier 1900 un missionnaire d'Antananarivo, le père Castet, constatait : « La fermeture d'un certain nombre d'écoles aura peut-être pour effet une diminution sensible dans le nombre des baptêmes ; car la population scolaire est, ici comme partout, la portion choisie où l'Eglise trouve ses adhérents les plus nombreux, les plus dociles et les plus affectionnés » (A.R.S.I. MAD. 3-XI-11 *Correspondance* — Cette note du P. Castet était jointe à une lettre adressée par Mgr Cazet au général des Jésuites où l'évêque fait un rapport sur la situation à Madagascar).

(75) Le général touche ce point dans plusieurs lettres. Au secrétaire de la L.M.S. déjà citée (note 67) il écrit : « ... je désire voir conserver la balance égale entre toutes les confessions à Madagascar, à condition toutefois que les représentants de ces missions ne sortent pas du domaine spirituel et ne nuisent en rien, par leurs actes ou leurs paroles, au progrès de l'influence française dans notre nouvelle colonie » (A.N.S.O-M c.5, d.34).

qui lui succède jusqu'à janvier 1905. Waldeck-Rousseau dénonce le « développement et les usurpations » de l'Eglise. En juillet 1901, la loi sur les associations vise le contrôle sur les congrégations religieuses (76) et veut fonder « une société civile assez forte pour qu'elle puisse se montrer respectueuse de tous les droits de la conscience ». Déjà ministre de l'Instruction publique de novembre 1895 à avril 1896, Combes, presque inconnu au moment où il assume la fonction de chef du gouvernement, va se rendre célèbre pour sa violente politique anticléricale. Il fait appliquer la loi de juillet 1901, fait refuser à plusieurs associations les autorisations demandées et, en 1904, fait voter la loi interdisant à toutes les congrégations religieuses d'enseigner. Plus de 2 555 écoles privées confessionnelles sont fermées. Waldeck-Rousseau lui-même reproche à Combes d'appliquer la loi « à coups de pieds et à coups de poings ». En novembre 1904 le chef du gouvernement dépose un projet de loi sur la séparation entre l'Eglise et l'Etat qui sera votée la même année et promulguée en décembre 1905.

Les premiers décrets.

Gallieni lui-même décrit les premières dispositions prises par son administration en vue de contrôler l'enseignement, d'abord, et de le monopoliser par la suite. Les circulaires du 11 novembre 1896 et du 12 février 1897 portent surtout sur la neutralité de l'administration en matière religieuse, demandent l'enseignement du français et soumettent les écoles à l'inspection du service de l'enseignement. « Cette mesure a été accueillie avec déférence, constate le général dans son rapport de 1899, et le contrôle que j'avais ainsi établi a pu s'exercer sans provoquer ni récriminations ni inconvénients » (77).

Mais le 12 février 1897 Gallieni publie aussi un arrêté qui donne naissance à l'école officielle. D'emblée celle-ci se présente comme une dangereuse rivale des écoles confessionnelles. L'arrêté affirme la gratuité des écoles de la colonie, exempté les instituteurs en service des prestations, des impôts et du service militaire. Quelques semaines auparavant avait été inaugurée l'école « Le Myre de Vilers » destinée à la préparation des instituteurs, une soixantaine d'écoles publiques vont être bientôt ouvertes. Ces dernières se multiplient vite. Gallieni précise aussi le but de l'enseignement : il s'agit de faire des Malgaches « des sujets fidèles et obéissants de la France. Des ouvriers, des cultivateurs éclairés de manière à procurer aux colons et aux divers services publics des collaborateurs et des agents instruits » (78). Une nouvelle école, avec des finalités différentes se trouve désormais en face des écoles confessionnelles qui, jusque là avaient tenu le monopole de l'enseignement. Ces dernières vont vivre des moments difficiles. L'administration prendra, en effet, plusieurs autres décisions

(76) Le nombre des congrégations existantes étaient officiellement évaluées à 3 216 et leur fortune à 1 071 775 260 F.

(77) *Rapport d'ensemble...* p. 391.

(78) Arrêté du 16 août 1899.

aptes à favoriser ses propres écoles, mais qui se révèlent gênantes pour l'enseignement privé. Décembre 1897 : suppression des *masoivoho* (79), soumission des instituteurs des écoles privées aux prestations (80). Mai 1898 : décret sur le service militaire obligatoire de 5 ans concernant tous les Malgaches, excepté les enseignants des écoles officielles. 1899 : obligation d'un examen pour obtenir le certificat d'aptitude à l'enseignement. Le premier examen devait avoir lieu à Antananarivo le mois d'août de la même année (81). Ce sont seulement les instituteurs munis de ce brevet qui seront libérés du service militaire et des prestations (82).

Réactions.

Les milieux confessionnels ne tardent pas à faire connaître leur position. Les autorités catholiques connaissent l'ensemble des décrets administratifs avant même leur publication ; elles espèrent, sinon stopper, du moins modérer cette évolution de la politique scolaire. Cazet adresse une longue lettre au général Gallieni le 31 janvier 1897 (83). Deux arguments sont particulièrement développés par l'évêque catholique. Les écoles que la colonie va mettre sur pied « seront sans doute des *écoles neutres*. Les instituteurs envoyés là sortiront d'une école où l'enseignement religieux n'a point de part ; car on ne voit aucune allusion à l'enseignement religieux dans les décrets relatifs à l'école où les professeurs doivent se former. Or il n'est point à Madagascar comme en France où chaque village a son curé ; et pour longtemps encore le plus grand nombre des villages à Madagascar seront privés de prêtres. D'autre part l'instituteur officiel, supposé qu'il y soit autorisé, sera souvent incapable d'enseigner la religion et il en résultera qu'une bonne partie de la jeunesse malgache grandira sans connaître Dieu ». L'évêque souligne à ce point l'idée, diffusée dans les milieux confessionnels, de l'enseignement religieux comme instrument indispensable d'éducation civique et morale. Ce qui ne sera pas « décisif » aux yeux des autorités coloniales : « Pense-t-on pouvoir ainsi déraciner du cœur des indigènes cet instinct de fourberie, cet égoïsme hostile à tout dévouement en vue du bien public et cet attachement aux superstitions qui a joué et qui joue un si grand rôle dans la rébellion sinon comme cause, du moins comme moyen dont se servent les chefs des rebelles... » (84).

(79) « Leur disparition, écrit le pasteur Boegner, a eu pour conséquence une diminution notable de la fréquentation régulière de nos écoles » (*Rapport sur la délégation...* p. 220) Cf. note 48.

(80) On peut se racheter d'une telle obligation moyennant la somme de 15 fr. Un nouveau décret (février 1898) porte une telle somme à 50 fr. (Boegner, *ibid.*)

(81) *Arrêté sur l'organisation de l'enseignement à Madagascar* du 16 avril 1899, art. 80.

(82) *Ibid.*, art. 50 et 59.

(83) A.T.S.I. c.180, d.118.

(84) Les missionnaires protestants interprètent de la même façon la rébellion des *Menalamba* (cf. note 39) ; le pasteur Lauga écrit à Puaux : « Les éléments de

Le deuxième argument provient du fait que les instituteurs catholiques sont ainsi placés « à un rang très inférieur et par suite dépréciés ». En dernière analyse si ce projet était mis en exécution, la condition de l'enseignement catholique « serait pire qu'avant la guerre » car il aboutit à la conclusion suivante : « monopole de l'Etat en matière d'enseignement et discrédit complet des écoles catholiques ». L'évêque termine sa lettre en exprimant au général sa déception : « Nous ne pensions pas avoir à ce point démerité ».

Le pasteur Boegner, en mission à Madagascar entre juillet 1898 et mai 1899, exprime à Gallieni le point de vue des protestants. Cette série de décrets « apportent au fonctionnement de nos écoles des entraves de plus en plus lourdes (...). L'effet de ces mesures, même lorsqu'elles sont appliquées avec bienveillance, a été de rendre extrêmement difficile, non seulement de recruter un personnel capable pour nos écoles, mais encore de retenir les maîtres actuellement en fonction. Jour après jour de nouvelles défections se produisent, plus de 40 instituteurs nous ont déjà quittés... » (85). Boegner établit une comparaison entre la situation qui est en train de se déterminer à présent et celle du temps de la monarchie malgache, se ralliant ainsi à l'argument de Cazet. « Les écoles de l'Emyrne et du Betsileo, dont nous nous sommes chargés, constituaient, sous l'ancien régime, un *service public*, et étaient traitées en conséquence (...). En reprenant les écoles, nous avons cru hériter à la fois de la charge et de l'appui officiel qui permettait de la porter sans fléchir. Nous avons compris que nous nous étions trompés et que le gouvernement de la colonie considérait la reprise par notre société de ces écoles comme un arrangement privé, ne le liant en rien lui-même » (86).

Les critiques n'arrivaient pas à Gallieni seulement du côté des milieux confessionnels ; l'inspecteur des colonies Picquié est insatisfait de la politique scolaire générale. Laïcisme à outrance, insuffisance d'information objective sur la situation malgache, méfiance personnelle vis-à-vis de Gallieni apparaissent

l'insurrection sont toujours ceux dont je t'ai parlé dans ma dernière lettre et c'est bien le paganisme soulevé contre tout ce qui est chrétien, blanc ou indigène, qui est l'élément dominant, que le vieux *fahavalisme* (banditisme) se contente d'enrégimenter et d'exploiter pour ses fins de pillage et de meurtre » (A.M.E. fonds *Madagascar*, dossier *Lauga*, lettre de Faravohitra, Tananarive, le 11 juin 1896).

(85) Boegner, *Rapport sur la délégation...* p. 221, lettre du 16 novembre 1898. Le 25 janvier 1899 le pasteur écrivait encore à Gallieni : « Nos instituteurs nous quittent ; 60 de nos écoles sont vacantes. Désireux de pourvoir de maîtres au moins les plus importantes, notre Ecole normale avait préparé 20 élèves sur lesquels elle comptait absolument. Or, 16 de ces élèves, effrayés par la situation précaire faite aux instituteurs de la mission, et attirés par les avantages de l'enseignement officiel et des postes de l'Etat, viennent de nous quitter pour entrer à l'Ecole Le Myre de Vilers ou dans diverses administrations » (*Ibid.* p. 246).

(86) La Mission protestante de Paris avait pris en charge les écoles que dirigeait jusque-là la Société missionnaire de Londres. Détails in Boegner, *Rapport...* pp. 56 ss.

dans le rapport du futur gouverneur général de Madagascar (87) : « ce qui semble avoir échappé à l'administration supérieure de la Colonie c'est la nécessité de défendre l'esprit laïc contre les entreprises d'adversaires puissants et déterminés, c'est l'obligation stricte dans laquelle elle se trouvait de ne pas livrer une population rangée hier sous notre souveraineté à l'active propagande d'idées rétrogrades et parfois hostiles. Le gouverneur général estima, au contraire, qu'il était possible de collaborer avec les missions et que la colonie en retirerait le plus grand profit si elle imposait à leurs écoles l'enseignement de la langue française et l'adoption d'un programme commun ». L'inspecteur insiste : au lieu d'une telle « collaboration étroite » avec les missions chrétiennes, « notre intérêt et notre devoir sont de nous opposer à leur envahissement, de les combattre avec courtoisie et de substituer, partout où nous le pourrons, l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste ».

Faisant face à la situation trouvée à Madagascar, Gallieni avait accepté cette collaboration notamment en accordant aux écoles privées des subventions et en assumant la prise en charge entière de certaines d'entre elles. Par le fait même, ces dernières étaient placées sous contrôle direct de l'Etat (88). Malgré les vives réactions des missions religieuses aux premières décisions du général, celui-ci ne manquait pas de visiter personnellement certaines écoles confessionnelles. Visites tactiques très probablement destinées à faire mieux « avaler » l'ensemble de la politique scolaire et à s'assurer de l'« œuvre française » de ces écoles. Mais les discours prononcés à l'occasion de ces rencontres faisaient état, d'une part de l'existence de l'enseignement privé, d'autre part de la possibilité de collaboration entre l'administration coloniale et les missions religieuses (89).

(87) Cf. Document IX. Gallieni écrit à Charles-Roux, président de l'Union Coloniale, à propos du chef de la mission : « Celui-ci, d'esprit inquiet et certainement malveillant, prompt à accueillir tous les ragots qui lui étaient transmis (et Dieu sait s'il y en a en pays malgache !), a été de plus constamment malade, ce qui ne lui a pas permis de quitter son logement pour aller se rendre compte par lui-même de la vraie situation et ce qui lui a enlevé cette sérénité d'appréciation, indispensable à un homme chargé d'une mission semblable à la science » (Lettre de Tananarive, le 4 juin 1903). *Lettres*, p. 116.

(88) Convention entre le ministre des Colonies et les frères des écoles chrétiennes du 8 avril 1897. *Idem* avec les sœurs de Cluny, août 1897. Ces conventions avaient provoqué la critique adressée par Boegner à Gallieni d'avoir violé la neutralité religieuse (cf. Documents VI et VII).

(89) Citons, à titre documentaire, quelques numéros du J.O.M.D. : 3 avril 1901 : « Visite du général Gallieni aux établissements de la London Missionary Society ». Le général exprime à Mr et Mme Peake « la bonne impression qu'il emportait de sa visite à leurs écoles ». 27 avril 1901 : Discours prononcé par M. Lepreux : « ... au nom du général Gallieni (...) j'adresse de très vives et très sincères félicitations aux sœurs de Cluny, à la London Missionary Society et à la Mission protestante française pour être entrées résolument dans les vues du gouvernement de la colonie et pour les résultats très satisfaisants déjà constatés. Ces trois missions ont déjà devancé dans cette voie l'enseignement officiel ». Le numéro du 11 mai 1901 contient une longue relation des visites accomplies par Gallieni au collège Saint-Michel et à l'école des Frères d'Andohalo.

Paris, qui vit dans la fièvre anticléricale et est mal renseigné sur la situation malgache (le rapport partisan de Picquié en est une preuve) va pousser le gouverneur à accélérer la rupture. Les lettres du nouveau ministre des Colonies, Doumergue, expriment d'une façon très nette les pressions idéologiques de la métropole et la volonté de «refouler peu à peu l'enseignement privé» (90). Le 8 décembre 1903 le ministre écrit une lettre «confidentielle» qui radicalise les positions : «Il faut donc de plus en plus laïciser l'enseignement et réserver tous subsides et faveurs à l'enseignement laïque» (91). Cette même lettre de Doumergue situe la question malgache dans le cadre métropolitain : «J'ajoute que je suis décidé à m'opposer par les moyens légaux à la propagation et à l'existence sur le territoire de Madagascar, de toute congrégation qui n'aurait pas été autorisée dans la Métropole».

Les instructions du ministre suivaient donc les suggestions données par Picquié dans son rapport du 16 avril plutôt que les thèses modérées, mais réalistes de Gallieni. Le premier pas pour éliminer l'enseignement privé devait être la suppression de toute subvention (92). Picquié n'était pas le seul à exiger une telle mesure. Une lettre de Gallieni du 17 juin 1902 adressée au président de la Mission protestante française laisse entendre les nombreuses pressions auxquelles il devait faire face : «Nombre de personnalités bien autorisées n'admettent pas qu'il soit fait exception dans la Grande Ile à l'un des dogmes que le gouvernement de la République considère comme absolument essentiel dans la métropole. Elles assurent que les encouragements donnés à l'œuvre scolaire des missions profitent en dernière analyse, à leur œuvre religieuse» (93).

Les nouveaux décrets.

C'est ainsi que l'on arrive aux arrêtés du 15 juin 1903 (94), et à celui du 25 janvier 1904 (95), par lesquels la «guerre sourde» dont parlait le pasteur Boegner (96), devient «guerre déclarée». Les deux décrets sont trop largement connus pour qu'il nous soit nécessaire d'en faire une longue analyse. Chapus fait remarquer leur ressemblance. Ils codifient les principes de l'école pratique développés dans plusieurs circulaires antérieures et que, avec des réserves, les

(90) Lettre du 22 juillet 1903, cf. Document X.

(91) Lettre du 8 décembre 1903, cf. Document XI. Voici la distribution du budget de l'enseignement entre 1897 et 1903 : 176 598 F dont 65 680 attribués aux écoles des Missions, 1899 : 196 403 F, dont 79 900 aux Missions, 1901 : 470 000 F dont 153 365 aux Missions, 1901 : 595 000 F dont 169 035 aux Missions. (Cf. C. Richard, *Le gouvernement de V. Augagneur...* p. 313).

(92) Rapport du 16 avril 1903, cf. Document IX.

(93) Citée par Chapus, *L'organisation de l'enseignement...* p. 163.

(94) J.O.M.D. du 20 juin 1903, pp. 9467-9483.

(95) Analyse détaillée in Chapus, *L'organisation...* pp. 162-193.

(96) Cf. Document VI.

missions s'étaient efforcées d'appliquer (97). « L'arrêté de 1904, écrit Chapus, n'apportait aucune idée, aucune méthode nouvelle. Les deux premiers titres, relatifs l'un aux dispositions générales et l'autre à l'enseignement officiel, reproduisaient presque mot pour mot, les dispositions du texte précédent. Un article s'était pourtant glissé dans la seconde rédaction (...) les écoles privées cessèrent d'être soutenues par l'Etat. Dorénavant toutes les ressources du budget durent être consacrées à fortifier l'organisation de l'enseignement officiel et à lui donner une nouvelle impulsion (art. 81) (98).

L'importance, pour l'avenir de l'enseignement, de l'arrêté de janvier 1904 relève du fait qu'il modifie substantiellement les rapports entre écoles privées et écoles officielles en supprimant toute collaboration entre les unes et les autres. Il oriente toute l'attention de l'Etat vers « ses écoles », marginalise l'initiative de l'enseignement privé, en ignore pratiquement l'existence. On est bien loin de la conception de Lyautey d'une école officielle comme facteur d'équilibre.

Les réactions des missions religieuses ne se font pas attendre. Les représentants des missions protestantes adressent à Gallieni une lettre qui, malgré « l'esprit modéré et entièrement respectueux » qui l'inspire, n'en montre pas moins la déception. Nous publions cet important document en annexe (99). La réponse des catholiques précédait même la publication de l'arrêté de 1904. Dix jours auparavant, l'évêque Mgr Cazet qui, comme en 1897, avait été probablement informé par ses « antennes » de la préparation de l'arrêté, écrivait : « C'est à l'enfance et à la jeunesse qu'on en veut (...). Nous avons à craindre qu'on ne procède par étouffement et toujours avec des bonnes paroles. Nous en avons déjà plus d'un exemple ; nous ne sommes pas dupes, mais que

(97) Cf. par ex. la circulaire du 16 avril 1899 : « Donner à l'enseignement un caractère industriel, agricole et commercial, de manière à pouvoir procurer aux colons et aux divers services de la Colonie des collaborateurs et agents instruits et exercés et fournir aux élèves un métier destiné à leur assurer des moyens d'existence, à augmenter leur bien-être matériel » Gallieni devait insister même après la publication de l'arrêté de janvier 1904 : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que j'ai invité M. le chef de service de l'enseignement et MM. les chefs des circonscriptions administratives à tenir la main à la stricte application de ces prescriptions. Il est en effet indispensable d'enrayer chez les Malgaches le mouvement qui détourne nombre d'entre eux des travaux agricoles pour les pousser vers un enseignement spéculatif qui doit leur ouvrir les carrières libérales ou mieux administratives. Le résultat de cette tendance fâcheuse, très sensible au développement économique du pays, est de créer toute une classe d'oisifs qui ne tarderait pas à devenir un véritable dissolvant pour le reste de la population. Le nombre de fonctionnaires de tout ordre n'est d'ailleurs pas tel que les établissements d'enseignement officiel ne puissent y pourvoir » (Circulaire aux représentants des Missions, A.M.C. c.85) Nombre de missionnaires avaient déjà protesté contre une telle orientation de l'école, visant à priver les Malgaches de toute formation intellectuelle approfondie pour en faire des instruments de la colonisation. Cf. J. Ravelomanana, *La politique scolaire...* pp. 58-59.

(98) Chapus, *L'organisation de l'enseignement...* pp. 162-163.

(99) Cf. Document XII.

faire ? » (100). Et cinq jours après la publication de l'arrêté : « La loi Combes contre toutes les congrégations enseignantes sera votée et appliquée à Madagascar... nous ne sommes pas surpris... » (101).

En France les positions prises sont partagées selon les différents courants de pensée. Dans la *Nouvelle Revue*, Gheusi justifie et explique la politique du général Gallieni, au nom d'une idée de progrès des peuples, liée à l'approfondissement de l'esprit laïque. Mais l'on ne se préoccupe pas de la situation de domination culturelle qu'une telle politique commence à actualiser dans la Grande Ile. D'autres auteurs développent une critique systématique de l'arrêté du 25 janvier. Dans *Le Siècle* Raoul Allier en souligne les ambiguïtés, voire la mauvaise foi, dans le changement de perspectives qu'il comporte. Pour les missions religieuses les écoles étaient des instruments pour « faire des chrétiens » ; pour l'Etat, elles deviennent un moyen pour faire des sujets « dociles à la France ». En lisant les articles d'Allier, Peguy commente : « Ce qu'il y a de plus fort, c'est que l'Etat se réserve de faire dans ses écoles ce qu'il interdit aux particuliers » (102).

Déterminée en grande partie par les exigences idéologiques de la métropole, la situation malgache de l'enseignement vient, à son tour, alimenter en France l'éternel débat sur les rapports entre Eglises et Etat. Au début du siècle ce débat était peut-être à son point le plus chaud. Voici en quels termes ce débat était projeté sur Madagascar par un auteur qui reste anonyme, mais qui devait être proche de la *Nouvelle Revue* : « en luttant contre le prosélytisme religieux, je fais acte de civilisation et je défends les intérêts véritables de l'indigène (...). Entre les missionnaires et nous la divergence des vues est absolue. Je ne crois nullement à l'action civilisatrice des religions. La civilisation est fille des progrès industriels et scientifiques, issue des changements économiques déterminés par ces progrès » (103).

Le mouvement de laïcisation ne s'achève pas avec les arrêtés et les circulaires de Gallieni. Celui-ci quittera définitivement la Grande Ile au mois de mai 1905. Son successeur, Augagneur, aura comme devise de « faire régner le véritable esprit français dans toute sa force » (104). La législation scolaire de Gallieni avait livré les écoles des missions uniquement à leurs propres ressources, mais elle les laissait libre d'exister, de se restreindre, de se développer ou de se supprimer. Augagneur ne jugera pas « tolérable ce régime de liberté » et s'attachera « à rendre la vie impossible » à ces mêmes écoles (105).

(100) Lettre du 14 janvier 1904 (destinataire non identifié), A.T.S.I. FMa, 180/177.

(101) Lettre du 29 janvier 1904 (destinataire non identifié), *Ibid.* 180/178.

(102) Préface à l'ouvrage de R. Allier, *L'enseignement primaire des indigènes à Madagascar*, p. 25.

(103) *Les Missions et la question religieuse à Madagascar*, p. 54.

(104) Déclaration du 11 février 1908.

(105) Journal des débats, 1er juillet 1907.

Dans l'histoire des rapports entre pouvoirs publics et Eglises, l'école a constitué un problème qui est encore loin d'être résolu aujourd'hui. Les différents régimes qui ont pris en main la destinée du pays n'ont pas minimisé l'importance de cette *machine scolaire* que les Eglises ont créé pendant plus d'un siècle d'histoire à Madagascar, malgré les « Gallieni » et les « Augagneur ». Certains courants d'idées nouvelles contestent cependant l'existence de ces écoles (et de l'école privée en général), leur attribuant une bonne partie des responsabilités dans le malaise actuel de la société malgache (par exemple la persistance des disparités sociales) et revendiquent la création d'une école unique. Malgré la position bienveillante du pouvoir actuel vis-à-vis de ces écoles qu'il ne peut pas remplacer d'un coup (la difficulté est analogue, bien que dans un autre cadre, à celle trouvée par Gallieni), ces courants ne renoncent pas à leur programme. On ne peut pas leur en vouloir car des exigences constructives sont présentes dans leurs optiques. D'autre part il est injuste de qualifier ces positions d'héritières de l'esprit laïciste qui aurait marqué de son sceau la vie publique (« cela se ressent encore aujourd'hui même » (106)), car dans l'histoire, le problème ne s'est pas présenté seulement dans un contexte colonial ou exclusivement devant des régimes d'inspiration socialiste. Faut-il rappeler les tensions entre les Eglises et les régimes totalitaires d'entre-deux-guerres en Europe, à propos de l'éducation de la jeunesse ? Dans la France de la fin du XIX^{ème} siècle, Jules Ferry et Combes n'étaient ni colonisés ni socialistes. Comme nous l'avons déjà remarqué, ce problème fait partie du conflit de finalités qui se présente souvent au niveau des rapports globaux entre Eglises et Etat, dans la définition de leur ligne d'action et d'influence sur les hommes dont ils ont la charge.

L'école a été presque toujours l'enjeu de ce conflit. Car, pour l'Etat elle constitue un instrument qui doit être cohérent avec ses options idéologiques et avec sa conception de la société et de l'économie. Les Eglises ne s'opposent pas à ce fait ; mais elles conçoivent d'abord l'école comme lieu d'épanouissement total de l'homme, donc spirituel aussi, et un tel épanouissement est pour elles une coordonnée fondamentale dans la construction de la société. Le « laïcisme » refusé est justement celui qui ignore ou tend à éliminer la dimension spirituelle de l'homme telle que les Eglises la conçoivent. Le rejet des Eglises par l'Etat est parfois motivé par des raisons analogues : l'Etat ne peut admettre la coexistence avec des associations, soient-elles des églises, qui s'opposeraient ou entraveraient ses projets de construction nationale, ou qui poursuivraient des finalités différentes des siennes.

Vieilles tensions, dont l'ancienne monarchie malgache d'Antananarivo avait eu l'intuition. Pendant la première moitié du XIX^{ème} siècle, si Radama I^{er} contrôlait personnellement l'enseignement dispensé par les premiers pasteurs protestants, la reine Ranaivalona I^{ère} avait supprimé les écoles à cause des valeurs nouvelles (négatives, à son point de vue, par rapport à la civilisation

(106) Razafintsalama, cité à la note 3.

ancestrale) qu'elles véhiculaient. Les dernières reines, sans prétendre au monopole sur les écoles, qu'elles n'avaient pas les moyens d'assumer, avaient promulgué des textes législatifs visant, non pas seulement à contrôler l'enseignement, mais à le mettre au service de l'Etat. La politique coloniale, comme toute autre politique, obéit à ces mêmes exigences de fond : contrôler ou éliminer, si possible, les influences culturelles rivales, soient-elles anglaises ou catholiques. Ce conflit continue aujourd'hui dans un autre contexte. C'est peut-être l'éternelle dialectique entre le pouvoir sacré et le pouvoir profane qui a toujours marqué la vie des sociétés. L'historien peut, en dernière analyse, accepter cette dialectique comme inéluctable, mais aussi comme fécondatrice des changements qui, d'une part et d'autre des deux pouvoirs, s'imposent à certains moments de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- AGERON (C.-R.), *France coloniale ou parti colonial ?*, P.U.F. 1978, 302 p.
- ALLIER (R.), *L'enseignement primaire des indigènes à Madagascar*, Cahiers de la quinzaine (13 nov. 1904), Paris, LXVI + 149 p. Préface de Ch. Péguy.
- AUGAGNEUR (V.), *Erreurs et brutalités coloniales*, Paris, Montaigne, 1927, X + 216 p.
- BOEGNER (A.) et GERMOND (P.), *Rapport sur la délégation à Madagascar*, (confidentiel — imprimé comme manuscrit). Paris, Missions Evangéliques, 1899, 277 p. (A.M.E.).
- BOUDOU (A.), *Les Jésuites à Madagascar au XIXème siècle*, Paris, Beauchesne, 1941, 2 vol. de XXII + 543 et 569 p.
- BUISSON (F.), *La foi laïque, extraits de discours et d'écrits, 1878-1911*, Paris, Hachette, 1912, 336 p. Préface de R. Poincaré.
- CAPERAN (L.), *Histoire contemporaine de la laïcité française*, Paris, Rivière, 2 vol. 1957 et 1959, XXVI + 294 et 290 p. Pour notre étude signalons surtout le 2ème vol. : *La révolution scolaire*.
- CAZET (J.-B.), *La liberté religieuse à Madagascar*, lithographié, s.l.n.d. mais postérieur à 1897 car il s'agit d'une réponse au *Rapport...* de Lauga (H.) et Kruger (F.H.), 75 p.
- Code des 305 articles* — Traduit et annoté par M.G. Julien, Tananarive, Imprimerie officielle, 1932.
- CHAPUS (G.-S.), *L'organisation de l'enseignement à Madagascar sous l'administration du général Gallieni*, Montpellier, Lib. Sahy, 1930, 320 p.
- DESCHAMPS (H.) et CHAUVET (P.), *Gallieni pacificateur. Ecrits coloniaux de Gallieni*, P.U.F. «Classiques de la colonisation», Paris, 1949, 380 p.
- ELLIS (S.), *Collaboration and resistance in Madagascar, 1895-1899, with special reference to the Kingdom of Imerina*, thèse de doctorat de philosophie, Oxford, 1980, 301 p. dact. (Présentée par F.V. Esoavelomandroso in O.A. N° 12/1980, pp. 139-153).
- GALLIENI (J.), *Deux campagnes au Soudan français, 1886-1888*, Paris, Hachette, 1891, VIII + 638 p.
- » *Gallieni au Tonkin, 1892-1896 par lui-même*, Paris, Berger-Levrault, 1941, 237 p.
 - » *Les carnets de Gallieni publiés par son fils*, Paris, Albin Michel, 1932, 318 p. (Notes de P.B. Gheusi).
 - » *Rapport d'ensemble sur la situation générale de Madagascar*, extrait du J.O. de la République Française, 1899, 2 vol., 447 et 446 p.
 - » *Madagascar de 1896 à 1905, rapport au ministre des Colonies*, 30 avril 1905, Tananarive, 1905, 2 vol., 740 et 543 p.
 - » *Lettres de Madagascar, 1896-1905*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1928, 195 p. Préface de F. Charles-Roux et G. Grandidier.
- GHEUSI (P.B.), *Gallieni et Madagascar*, Paris, éd. du Petit Parisien, coll. «Nos gloires coloniales», 1931.
- GRANDIDIER (G.), *Gallieni*, Paris, Plon, 1931, 260 p.

- LAUGA (H.) et KRUGER (F.H.), *Rapport sur la liberté religieuse à Madagascar*, Paris, Missions Evangéliques, 1897, 36 p.
- LEBON (A.), *La pacification de Madagascar, 1896-1898*, (avec des lettres inédites adressées par H. Laroche, P. Bourde et Gallieni au ministre des Colonies). Paris, Plon, 1928, II + 209 p.
- LUPO (P.), *Les laïcs. Documents 1883-1886*, Tananarive 1977, 300 p.
 » *L'Eglise confiée aux laïcs, 1894-1895*, thèse de doctorat de 3ème cycle d'histoire. Paris I, Sorbonne, 1980, 528 p.
- LEGRAND (L.), *L'influence du positivisme dans l'œuvre scolaire de Jules Ferry. Les origines de la laïcité*, Paris, éd. Rivière, 1961, 256 p.
- MELLOR (A.), *Histoire de l'anticléricalisme français*, Paris, éd. Vélyrier, 1978, 462 p.
- MONDAIN (G.), *Ce que les missions protestantes ont fait pour l'instruction publique à Madagascar*, Paris, Missions évangéliques, 1904, 27 p.
- PIOLET (J.-B.), *Madagascar, son état actuel, ses ressources, son avenir. Douze leçons à la Sorbonne*, Paris, Challamel, 1898, 436 p.
- PROST (A.), *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, 524 p.
- PUAUX (F.), *L'instruction primaire dans les colonies françaises*, Paris, Imprimerie nationale, 1889, 74 p.
- SUAU (R.P.), *La France à Madagascar, Histoire politique et religieuse d'une colonisation*, Paris, Librairie Perrin, 1909, XII + 442 p.
- TENDROCK (R.-H.), *Histoire de l'Allemagne*, München, éd. Max Hueber, 1966, 372 p. Traduit de l'allemand par Robinet de Clery (A.).
- TROTABAS (J.-B.), *La notion de laïcité dans le Droit de l'Eglise catholique et de l'Etat républicain*, éd. La Pensée universitaire, Aix-en-Provence, 1960 (thèse de doctorat de droit).
- VIDAL (H.), *La séparation des Eglises et de l'Etat à Madagascar, 1861-1968*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1970, 292 p.
- WALDECK-ROUSSEAU, *Associations et Congrégations*, Paris, Bibl. Charpentier, 1901, 452 p.
- WEILL (G.), *Histoire de l'idée laïque en France en XIXème siècle*, Paris, Alcan, 1925.

ARTICLES (Non cités dans les notes)

- AULARD — *La mission laïque française à Madagascar. Revue de l'enseignement colonial* (Paris), 1905, pp. 17 ss.
- ARREN (J.) — *Ce que devient l'enseignement laïque. Le témoignage des professeurs de l'Etat. Le correspondant*, 25 juin 1904, pp. 1021-1043.
- BLOT (B.) — *Gallieni et les missions. Bulletin de l'Académie malgache*, XLIV-XLIV-1, 1966, pp. 1-16.
- BRUCKER (P.J.) — *La liberté religieuse à Madagascar. Etudes*, 1897, pp. 87-97.

- BURNICHON (J.) -- La liberté d'enseignement et l'unité nationale. *Etudes*, 1899, pp. 207-223.
- CAROL (L.) -- L'enseignement laïque à Madagascar. *L'Ecole nouvelle*, 3 déc. 1904.
- GAUTIER (E.F.) -- L'enseignement à Madagascar. *Notes Reconnaissances et Explorations*, T. III, mai 1898, pp. 519-531.
- » Rapport sur l'enseignement à Madagascar. *Bulletin de l'Alliance française*, 15 janv. 1898, pp. 13-24.
- » L'œuvre scolaire à Madagascar. *Revue de Madagascar*, 1900, pp. 32 ss.
- GIBON (F.) -- La suppression de l'enseignement congréganiste. Les résultats financiers et les moyens de défense. *Le correspondant*, 10 avril 1904, pp. 128-139.
- JAMIN (C.) -- L'enseignement à Madagascar. *La Dépêche coloniale illustrée*, 30 sept. 1904, pp. 225-240.
- JOLY (H.) -- L'avenir des congrégations en France. Un nouveau mode d'existence est-il nécessaire ? *Le correspondant*, 10 nov. 1902, pp. 429-450.
- LAMARZELLE (C. de) -- De Jules Ferry à M. Combes. *Le correspondant*, 10 nov. 1903, pp. 441-455.
- RAMAMONJISOA (G.) -- L'Ecole nouvelle. *Bulletin de Madagascar*, N° 331, 1973, pp. 199-215.
- RAMAMONJISOA (B.) -- L'enseignement et l'église. *Bulletin de Madagascar*, N° 332, 1973, pp. 392-398.
- VALETTE (J.) -- Quelques documents inédits destinés à saisir la pensée religieuse de Gallieni. *Bulletin de l'Académie malgache*, XLIV-2, 1966, pp. 187-189.

